



BUREAU RÉGIONAL DE L'

**Organisation  
mondiale de la Santé**

**Europe**

**Comité régional de l'Europe**

Soixante-neuvième session

**Copenhague (Danemark), 16-19 septembre 2019**

EUR/RC69/R9

19 septembre 2019

190598

ORIGINAL : ANGLAIS

## Résolution

### **Pour la mise en œuvre d'initiatives en matière de littératie en santé à toutes les étapes de la vie**

Le Comité régional,

Rappelant la résolution EUR/RC62/R4 portant adoption de Santé 2020, le cadre politique européen à l'appui des actions pangouvernementales et pansociétales en faveur de la santé et du bien-être, qui englobe des interventions visant à améliorer la littératie en santé dans le domaine prioritaire n° 1 : investir dans la santé en adoptant une perspective qui porte sur toute la durée de la vie et responsabiliser les populations ; ainsi que la résolution EUR/RC67/R3 portant adoption de la Feuille de route pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, en se basant sur Santé 2020, qui souligne que la promotion généralisée de l'instruction en santé [littératie en santé], à l'aide des technologies sanitaires numériques, est susceptible d'améliorer la santé et l'équité en santé, d'autonomiser les citoyens, les décideurs et les investisseurs, et de contribuer à la réalisation de plusieurs cibles des objectifs de développement durable ;

S'appuyant sur l'adoption de la Déclaration de Shanghai sur la promotion de la santé dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 (2016), qui souligne que la littératie en santé est l'un des piliers de la promotion de la santé pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, constate qu'elle est un déterminant capital de la santé et de l'équité en santé, et appelle à consentir des investissements ciblés en faveur de son développement ;

Tenant compte du document EUR/RC65/13, Les priorités en matière de renforcement des systèmes de santé dans la Région européenne de l'OMS pour 2015-2020 : joindre le geste à la parole concernant les systèmes centrés sur la personne, ainsi que de la Déclaration politique de la Troisième Réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles (2018), qui exhortent les pays à redoubler d'efforts et à prendre de nouvelles mesures pour renforcer la littératie en santé ;

Déterminé à mettre en œuvre le Treizième Programme général de travail de l'OMS 2019-2023, dont la réalisation sera facilitée en utilisant la littératie en santé comme outil intégrant et intersectoriel ;

Reconnaissant la nécessité d'adopter une approche cohérente de la littératie en santé dans la Région européenne de l'OMS, fondée sur les pratiques existantes et innovantes ;

Reconnaissant que la mise en pratique de la littératie en santé donne aux populations les moyens d'améliorer leur propre santé, celle de leur famille et de leur communauté, notamment en influençant leurs conditions de vie et de travail, et en leur permettant de faire des choix sains, et exige la création d'environnements et de choix sains pour permettre l'adoption de modes de vie favorables à la santé ;

Prenant note du document EUR/RC69/14 Rev.1 relatif au projet de Feuille de route européenne de l'OMS pour la mise en œuvre d'initiatives en matière de littératie en santé à toutes les étapes de la vie ;

1. PRIE INSTAMMENT les États membres<sup>1</sup>, à titre de contribution à la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 :

- a) de promouvoir la littératie en santé aux niveaux des populations, des organisations et des systèmes, notamment en collaborant avec les acteurs concernés, en améliorant la gouvernance et en instaurant des environnements favorables à l'amélioration de la littératie en santé globale tout au long de la vie, y compris les connaissances relatives à l'influence exercée sur la santé par les facteurs psychologiques et le milieu social

---

<sup>1</sup> et, si applicable, les organisations régionales d'intégration économique.

environnant ; et d'élaborer des options de politique de santé publique facilitant l'intégration intersectorielle des interventions en littératie en santé, en vue notamment d'accélérer les progrès en termes de réduction des inégalités de santé ;

- b) de renforcer la mise en œuvre d'initiatives de littératie en santé dans divers domaines d'action, environnements et contextes, en utilisant notamment des innovations telles que la littératie en santé numérique ou d'autres applications de la technologie numérique ;
- c) de développer les connaissances et les capacités en littératie en santé à différents niveaux, de celui des individus et des communautés à celui des structures institutionnelles et gouvernementales, en mettant en exergue l'importance de la collaboration intersectorielle ;
- d) de renforcer la mesure, le suivi et l'évaluation de la littératie en santé aux niveaux des populations, des organisations et des systèmes ;
- e) de soutenir la production et la diffusion de données probantes et de bonnes pratiques, notamment aux niveaux des populations, des organisations et des systèmes, grâce à la recherche sur la mise en œuvre et aux sciences sociales, y compris le dialogue interculturel et les initiatives innovantes ;
- f) d'envisager de participer aux réseaux et à d'autres initiatives en cours du Bureau régional de l'OMS pour l'Europe dans le domaine de la littératie en santé, comme le Réseau d'action sur la mesure de la littératie en santé des populations et des organisations de l'OMS et le Réseau d'action de la Région européenne de l'OMS sur la littératie en santé pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles ;

2. PRIE la directrice régionale/le directeur régional :

- a) d'assurer un leadership et un plaidoyer ainsi que l'instauration d'un climat de confiance afin de mettre en œuvre des politiques, stratégies et interventions multisectorielles efficaces permettant de renforcer la littératie en santé tout au long de la vie et d'agir sur les déterminants sociaux de la santé et de l'équité en santé ; et de fournir une expertise, des outils, des lignes directrices et des données probantes, et de recueillir et de diffuser les bonnes pratiques en vue notamment de faire le lien entre littératie en santé et impact comportemental par la mise en œuvre

- d'interventions en santé publique accordant une attention particulière aux groupes défavorisés ou vulnérables ;
- b) d'élaborer un plan d'action sur la littératie en santé tenant compte des déterminants sociaux de la santé et de l'équité en santé, notamment un cadre de suivi et d'évaluation, en s'appuyant sur le travail déjà accompli et l'expérience acquise dans ce domaine, en consultation avec les États membres et, le cas échéant, avec les organisations non gouvernementales internationales, régionales et nationales, les partenaires de développement internationaux et les agences techniques partenaires ;
  - c) d'aider les États membres, sur demande, par la délivrance d'une assistance technique et le renforcement des capacités en vue d'améliorer la littératie en santé et de prendre des initiatives dans ce domaine, notamment l'élaboration, la révision et la mise en œuvre de politiques, stratégies, plans et actions nationaux et sous-nationaux en matière de littératie en santé ;
  - d) de favoriser la collaboration et l'échange d'informations, d'innovations et de données d'expérience en matière de littératie en santé entre les États membres et, le cas échéant, avec les parties prenantes concernées, dont les agences des Nations Unies, et de promouvoir l'action intersectorielle et interagences pour la littératie en santé par le biais des plates-formes et mécanismes intersectoriels pertinents ;
  - e) de présenter un plan d'action sur la littératie en santé au Comité régional lors de sa soixante et onzième session en 2021.

= = =